

en homme prudent qu'il est, ni ne niait, ni n'affirmait. D'où vient donc le changement de situation ? Il faudrait ce semble le trouver dans ce fait que des observations respectueuses étaient venues au Vatican de divers côtés. Tout en admettant entièrement la raison d'être des modifications prévues, on faisait remarquer qu'elles bouleversaient si radicalement les conditions de l'ordination sacerdotale à une époque où les gouvernements s'efforcent de leur côté à rendre par des lois persécutrices, cette ordination de plus en plus difficile, qu'on en arriverait fatalement, à une diminution considérable des vocations ecclésiastiques.

DON ALESSANDRO.

LA REFORME DU BREVIAIRE

(Voir les Nos 7, 11 et 14.)

DANS un premier article, on donnait une idée générale de la formation du bréviaire ⁽¹⁾. Dans un deuxième, on faisait connaître sommairement comment la nouvelle réforme abrégait la récitation de l'office et quelque peu la célébration de la messe ⁽²⁾. Le troisième article indiquait le but principal de la réforme, celui de faire dominer les offices du temps, afin d'obtenir qu'on récite le psautier en entier chaque semaine, à quelques exceptions près, et comment on y est parvenu sans enlever rien au culte des saints ⁽³⁾.

Il reste à considérer l'usage que nous pouvons faire de cette réforme dès cette année.

⁽¹⁾ Au No 7, du 12 février 1912.

⁽²⁾ Au No 11, du 11 mars 1912.

⁽³⁾ Au No 14, du 1 avril 1912.